CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Commune de La Cadière D'Azur
Rue Gabriel Péri, 83740 La Cadière
Représentée par son Maire **Monsieur René JOURDAN**
Ci-après dénommée la **Commune**

Et

La Commune de Saint-Cyr-sur-Mer
Place de l'église, 83270 Saint-Cyr sur Mer
Représentée par son Maire **Monsieur Philippe BARTHELEMY**
Ci-après dénommée la **Commune**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Préambule

La Commune, en tant que Maître d'Ouvrage, va entreprendre en 2024 des travaux dans le but de rénover le chemin Saint-Antoine qui présente des signes importants de vétusté.
Cette réfection a été initiée par la Commune de la Cadière d'Azur qui, de par un marché de voirie à bons de commande, a pu être rapidement opérationnelle.

Toutefois, il apparaît que la voie sur laquelle les travaux vont être réalisés est à cheval sur les deux Communes, à savoir La Cadière d'Azur et celle de Saint-Cyr-sur-Mer.
Les deux Communes ayant trouvé un accord il a été décidé que l'opération soit cofinancée par les deux collectivités.

Article 2 : Objet de la convention de partenariat :

La présente convention porte sur les conditions de financement de ces travaux.
Après avoir fait établir les devis par le titulaire du marché, Les travaux seront engagés seulement après que les Communes sollicitées aient donné leur accord sur la répartition suivante :

Chemin de Saint-Antoine,
La Cadière-d'Azur - Saint Cyr /mer



N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1	**TRAVAUX PREPARATOIRES**				
1.1	**Installation et repliement de chantier**				
1.1.1	Chantier d'une durée maximum de 5 jours.	Ft	1	850,00 €	850,00 €
1.2	Signalisation de chantier.	Ft	1	620,00 €	620,00 €
2	**TERRASSEMENTS ET PREPARATION DES SOLS**				
2.2	Déblais généraux en terrain de toutes natures.	m3	40	60,00 €	2 400,00 €
2.12	**Rabotage de chaussée.**				
2.12.1	Surface inférieure à 500 m2.	m2	220	16,00 €	3 520,00 €
3	**VOIRIES ET TROTTOIRS**				
3.8	Balayage	m2	200	2,00 €	400,00 €
3.12	Couche d'accrochage	m2	1450	6,50 €	9 425,00 €
3.17	Béton bitumineux pour reprofilage	T	0	148,00 €	- €
3.20	**Béton bitumineux 0/10.**				
3.20.1	Quantité inférieur ou égale à 50 tonnes par chantier.	T	50	140,00 €	7 000,00 €
3.20.2	Quantité comprise entre 50 tonnes et 400 tonnes par chantier.	T	161,5	125,00 €	20 187,50 €
3.22	**Béton bitumineux 0/10 à module élevé**				
3.24	Plus-value aux prix n° 3.17 à n° 3.23 pour mise en oeuvre manuelle	T	11	90,00 €	990,00 €

Total	45 392,50 €
T.V.A. 20 %	9 078,50 €
Montant T.T.C.	54 471,00 €

La Commune de La Cadière d'azur acquittera entièrement les factures auprès du titulaire du marché qui effectuera les travaux pour un montant estimatif de 45 392.50 euros hors taxes.

La Ville de Saint-Cyr-sur-Mer remboursera la Commune de la Cadière d'Azur sur la base suivante :

50 % du montant HT des travaux majoré du montant de la TVA qui ne sera pas perçue par la Commune de la Cadière d'azur (20 % - 16.404 % = 3,596 %).

Article 3 : Durée de la convention :
La convention est conclue pour la durée des travaux prévus de 15 jours avec une durée maximale de 1 an.

Article 4 : Résiliation :
En cas d'inexécution, par l'une des parties, de l'une des obligations ou clause prévue à la présente convention, celle-ci est résiliée de plein droit, après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception restée sans réponse pendant un délai de 15 jours.

Article 5 : Litige :
Les parties s'efforcent de régler entre elles, de bonne foi et à l'amiable, tout litige qui résulte de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.
Tout litige qui ne peut être ainsi résolu dans un délai d'un mois fera l'objet d'une tentative de médiation conventionnelle avant d'être soumis aux juridictions compétentes.

Fait en trois exemplaires, le

Pour la Commune de la Cadière d'Azur

Le Maire

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR * 83 (Var) *

Pour la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer

Le Maire

MAIRIE DE ST-CYR-SUR-MER (VAR)

ANNEXE
- Estimatif des travaux